

Montréal le 13 septembre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Paule Hamelin et Nicolas Dubé  
Growling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
3700-1 Place Ville Marie  
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour  
l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier R-4045-2018**

---

Chère consœur, cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre datée du 7 septembre 2018 dans le dossier mentionné en objet<sup>1</sup>.

L'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ) informe la Régie, d'un commun accord avec Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur), que des discussions et des rencontres ont actuellement cours en ce qui a trait aux modalités de remboursements destinés aux réseaux municipaux, à savoir le deuxième sujet identifié au paragraphe 24 de la décision D-2018-116<sup>2</sup>, le tout sans préjudice à la position respective des parties.

Le Distributeur et l'AREQ demandent à la Régie de bien vouloir repousser à l'étape 3 la question des modalités de remboursements destinés aux réseaux municipaux afin qu'ils puissent bénéficier de plus de temps pour poursuivre leurs discussions et pour tenter d'en venir à une proposition conjointe qui serait déposée auprès de la Régie à l'étape 3 du présent dossier.

De l'avis de l'AREQ et du Distributeur, le fait de repousser à l'étape 3 la question des modalités de remboursement destinés aux réseaux municipaux n'aurait aucun impact sur les autres intervenants au niveau de l'étape 2 du présent dossier.

**Pour les motifs présentés par l'AREQ et le Distributeur, la Régie accepte de reporter à l'étape 3 la question des modalités de remboursement destinés aux**

---

<sup>1</sup> Pièce [C-AREQ-0054](#).

<sup>2</sup> Décision [D-2018-116](#), p. 10, par. 24.

**réseaux municipaux. Elle demande également de déposer, le cas échéant, les résultats de la proposition conjointe lorsque disponibles.**

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml